Le fleuve Saint-Laurent sans projet pÃ©trolier

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
May 2020

AprÃ¨s des annÃ©es de dÃ©bats et de controverses, c'est la fin des projets d'exploration pÃ©troliÃ¨re et gaziÃ¨re dans le Saint-Laurent. Le quotidien Le Devoir a appris que l'entreprise qui dÃ©tient les permis quÃ©bÃ©cois dans le secteur Old Harry a demandÃ© leur annulation. Et mÃªme si QuÃ©bec et Ottawa refusent de fermer dÃ©finitivement la porte aux futurs projets, aucune lÃ©gislation n'est envisagÃ©e pour permettre de nouveaux forages.

L'entreprise albertaine Headwater Exploration, connue auparavant sous le nom de Corridor Resources, a soumis une demande d'annulation au gouvernement du QuÃ©bec pour ses deux permis, soit une zone de 500â€‰kilomÃ¨tres carrÃ©s. Ceux-ci sont situÃ©s Ã 80 kilomÃ¨tres au nord-est des Ã®les de la Madeleine, sur la frontiÃ¨re maritime avec Terre-Neuve. "Nous attendons la documentation finale du gouvernement du QuÃ©bec" qui officialisera l'abolition des permis en vigueur depuis 1996, a prÃ©cisÃ© par courriel un vice-prÃ©sident de Headwater Exploration, Scott Rideout. L'information a Ã©tÃ© confirmÃ©e le ministÃ¨re de l'Ã‰nergie et des Ressources naturelles. En janvier, les permis d'exploration dÃ©tenus par l'entreprise de Calgary du cÃ´tÃ© terre-neuvien de la structure Old Harry avaient expirÃ©, sans Ãªtre renouvelÃ©s. Cet abandon des permis en eaux quÃ©bÃ©coises signe donc la fin d'une saga qui a alimentÃ© des dÃ©bats environnementaux et Ã©conomiques depuis une dÃ©cennie au QuÃ©bec. Au fil des annÃ©es, libÃ©raux, pÃ©quistes et caquistes ont tous, Ã un moment ou Ã un autre, vanté le potentiel pÃ©trolier de la structure sous-marine Old Harry. Or, mÃªme si plusieurs ont Ã©voquÃ© un potentiel pÃ©trolier Ã©valuÃ© Ã deux milliards de barils, celui-ci n'a jamais Ã©tÃ© dÃ©montrÃ©. Pour le biologiste Sylvain Archambault, qui suit les dossiers pÃ©troliers dans le golfe depuis plusieurs annÃ©es, cette dÃ©cision de Headwater Exploration est une trÃ¨s bonne nouvelle.Â "La compagnie a compris que tout projet de forage serait trÃ¨s difficile Ã Old Harry, mais aussi que le potentiel n'est pas intÃ©ressant, d'autant qu'il s'agirait de gaz naturel", a-t-il rÃ©sumÃ©. Selon lui, les risques environnementaux liÃ©s Ã l'exploitation pÃ©troliÃ¨re dans ce secteur du golfe seraient par ailleurs beaucoup trop importants pour justifier un futur projet. Une prÃ©occupation partagÃ©e notamment par plusieurs Madelinots, inquiets des consÃ©quences pour l'industrie de la pÃªche. Plus de 5 000 entreprises de pÃªche et une centaine de compagnies d'acheteurs, de transformateurs et d'aquaculteurs dÃ©pendent de cette industrie dans le golfe. Sans compter les activitÃ©s liÃ©es Ã l'industrie touristique. Deux Ã©tudes environnementales rÃ©alisÃ©es Ã la demande du gouvernement du QuÃ©bec ont constatÃ© le manque de connaissances sur les effets d'une marÃ©e noire dans le golfe. Mais on sait qu'un dÃ©versement pÃ©trolier dans le Saint-Laurent risquerait d'avoir des effets Ã long terme sur l'ensemble de l'Ã©cosystÃ¨me. Les opÃ©rations de nettoyage seraient aussi ardues. ContactÃ©s par Le Devoir, le gouvernement du QuÃ©bec et celui du Canada n'ont toutefois pas voulu prÃ©ciser s'ils entendaient interdire tout nouveau projet d'exploration pÃ©troliÃ¨re et gaziÃ¨re dans le golfe. Il faut savoir que de tels projets sont actuellement sous le coup d'un "moratoire", en attendant l'adoption d'une "loi miroir" qui permettrait de relancer les forages.

Si les projets sont terminÃ©s dans le Saint-Laurent, les forages en milieu marin devraient toutefois connaÃ®tre une croissance marquÃ©e dans l'est du pays au cours des prochaines annÃ©es. Terre-Neuve-et-Labrador prÃ©voit la rÃ©alisation d'au moins 100 forages exploratoires d'ici 2030, mais dans les eaux de l'Atlantique Nord. L'objectif de la province est de doubler sa production pÃ©troliÃ¨re et gaziÃ¨re. Pour faciliter les projets du secteur des Ã©nergies fossiles, le gouvernement Trudeau a d'ailleurs dÃ©cidÃ© de mettre en place un rÃ¨glement qui permettra d'exclure les forages d'exploration en milieu marin menÃ©s Ã l'est de Terre-Neuve du processus d'Ã©valuation environnementale actuellement en vigueur. Les consultations publiques sur le rÃ¨glement, qui se sont tenues en pleine crise de la COVID-19, se sont achevÃ©es le 30 avril.

Alexandre Shields -Â Le Devoir